Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMUMNAUTAIRES

LIMOGES METROPOLE

ARRETE

du 3e juin 2024

Portant délégation de signature à **Mme Laurence THEILLAUMAS**, Directrice de projet au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et à **Mme Sandrine SOREL**, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social à Limoges Métropole.

N° 25314

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L 5211-10.

Vu la délibération n°51 du 21 novembre 2022 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDERANT que Mme Laurence THEILLAUMAS assure les fonctions de Directrice de projet Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.

CONSIDERANT que Mme Sandrine SOREL assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social à Limoges Métropole.

ARRETE

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Laurence THEILLAUMAS, Directrice du projet Nouveau programme national de renouvellement urbain au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction du projet NPNRU.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KIHOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 25 000 € HT de la Direction du projet NPNRU.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction du projet NPNRU n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction du projet NPNRU.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction du projet NPNRU.
- Bordereaux de transmission.
- Demandes d'information aux partenaires relevant de la Direction du projet NPNRU.
- Courriers d'attestation de réalisation d'un diagnostic énergétique.
- Demandes de financements relevant de la Direction du projet NPNRU.
- Demandes de versements des financements relevant de la Direction du projet NPNRU.
- Documents en lien avec la contractualisation et le financement notamment dans le cadre du NPNRU / relevant de la Direction du projet NPNRU.
- Etats récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction du projet NPNRU.

ARRÊTÉ

Portant délégation de signature à Mme Laurence THEILLAUMAS, Directrice de projet au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social

1 DOCUMENT - *Publié le 3 Juin 2024*

ARR_SIGN_25314_THEILLAUMAS.pdf
(.pdf, 157,9 Ko)

TÉLÉCHARGER